



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Communiqué de presse

Paris, le 9 juillet 2010

Signature d'une convention pour favoriser les bonnes pratiques de la chirurgie dentaire

La Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Association Dentaire Française (ADF) ont signé ce jour un accord de collaboration destiné à favoriser les démarches d'amélioration des pratiques et les recommandations de bonne pratique. Cet accord définit les conditions générales de la collaboration entre la HAS et l'ADF.

Le Pr Laurent DEGOS, Président de la Haute Autorité de Santé (HAS), et les Docteurs Patrick HESCOT et Joël TROUILLET, Secrétaires Généraux de l'Association Dentaire Française (ADF) ont signé aujourd'hui une convention de partenariat qui les engage dans la promotion des actions d'amélioration des bonnes pratiques reposant sur une implication et une responsabilisation fortes des professions médicales. L'accord, conclu pour une durée initiale de trois ans, entre en vigueur dès sa signature.

Dans la continuité de cette convention, l'ADF a créé un Collège des bonnes pratiques regroupant, à part égale, le monde scientifique, le monde académique et le monde syndical.

Deux domaines ciblés : les démarches d'amélioration des pratiques et les recommandations de bonne pratique

La Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Association Dentaire Française (ADF) s'engagent à collaborer dans le cadre de ce partenariat pour élaborer et développer des démarches d'amélioration des pratiques au sein de la chirurgie dentaire (Développement Professionnel Continu, autres travaux impliquant les professionnels de santé de la profession) et à produire des recommandations de bonne pratique pour la chirurgie dentaire, dans le cadre de la procédure de labellisation ou de travaux pilotés par la HAS.

Les deux institutions travailleront en concertation à la communication et à la promotion auprès des professionnels des démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Les deux partenaires s'engagent à s'informer mutuellement et régulièrement de l'état d'avancement de leurs travaux en cours dans les domaines précités.

Une convention qui sera complétée par des conventions spécifiques

Cet accord de collaboration donnera lieu à des travaux communs, qui feront l'objet de conventions spécifiques, thème par thème.

**Haute Autorité de Santé
Responsable du service Presse**

Florence GAUDIN

Contacts presse

Gilles DJEYARAMANE : 01 55 93 73 17

Claire SYNDIQUE : 01 55 93 73 18

contact.presse@has-sante.fr

**Association Dentaire Française
Contact presse**

Marie Laurence RUCHE : 01 58 22 17 19

info@adf.asso.fr